

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		VS AUDITEX		Comptes approuvés par l'assemblée Générale du 17 Janvier 2026		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Adresse de l'entreprise		81 RUE HOCHÉ 33200 BORDEAUX		Le Président		Néant ☐ *		1 2	
Numéro SIRET *		8 1 7 7 0 6 8 6 4 0 0 0 2 9		DocuSigned by: VEAN Simon D546D9B20DAB4C7...		Exercice N clos le, 31 01 2025			
		Brut 1				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ *		Capital souscrit non appelé (I)		AA					
		Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	5 585	AG	5 585		
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
		Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	52 895	AQ	43 435	9 459	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	64 956	AU	40 825	24 131	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	251 022	BE		251 022	
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières *		BH	6 842	BI		6 842	
		TOTAL (II)		BJ	381 299	BK	89 845	291 454	
ACTIF CIRCULANT		Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	194 516	BY		194 516	
		Autres créances (3)		BZ	25 248	CA		25 248	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	250 000	CE		250 000	
Disponibilités		CF	608 723	CG		608 723			
Charges constatées d'avance (3)*		CH	20 569	CI		20 569			
TOTAL (III)		CJ	1 099 057	CK		1 099 057			
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
		Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 480 356	1A	89 845	1 390 511	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

VS AUDITEX

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000...)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input data-bbox="624 461 663 495" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input data-bbox="847 595 887 629" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input data-bbox="951 640 991 674" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EJ"/>)	DG	564 141
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	409 051
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)			DL 1 083 192
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 906
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input data-bbox="759 1335 799 1368" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EI"/>)	DV	3 326
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 831
	Dettes fiscales et sociales	DY	152 583
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	36 672
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)			EC 307 319
Ecart de conversion passif *			ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 1 390 511
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	297 565
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes 25**VS AUDITEX****ANNEXE**

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 05/01/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 390 510,94 E.

Les Informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/01/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

VS AUDITEX

ANNEXE

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 05/01/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 381 299 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 585			5 585
Immobilisations corporelles	107 860	9 991		117 850
Immobilisations financières	256 864	1 000		257 864
TOTAL	370 309	10 991		381 299

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 89 845 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 585			5 585
Immobilisations corporelles	70 912	13 348		84 260
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	76 497	13 348		89 845

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 585	5 585	0	de 1 à 5 ans
Inst.agenc./constructions	52 895	43 435	9 459	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	5 358	362	4 996	3 ans
Mat.bureau & informatique	19 510	16 883	2 627	de 3 à 5 ans
Mobilier	40 088	23 579	16 508	5 ans
TOTAL	123 435	89 845	33 591	

3.2 - Etat des créances = 247 175 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 842		6 842
Actif circulant & charges d'avance	240 333	240 333	
TOTAL	247 175	240 333	6 842

VS AUDITEX

ANNEXE

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 05/01/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 55 204 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	53 917
Autres créances	1 287
Disponibilités	
TOTAL	55 204

3.4 - Charges constatées d'avance = 20 569 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	10,00	100 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	10,00	100 000

4.2 - Etat des dettes = 307 319 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 906	8 152	9 754	
Dettes financières diverses	3 326	3 326		
Fournisseurs	96 831	96 831		
Dettes fiscales & sociales	152 583	152 583		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	36 672	36 672		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	307 319	297 565	9 754	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 52 553 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 438
Dettes fiscales & sociales	48 115
Autres dettes	
TOTAL	52 553

VS AUDITEX

ANNEXE

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 05/01/2026

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 55 204 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	53 917
Clients factures a etablr(41810000000)	53 917
Autres créances :	1 287
Deb et cred divers produits a recevoir(46870000000)	1 287
TOTAL	55 204

8.2 - Charges constatées d'avance = 20 569 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	20 569
TOTAL	20 569

8.3 - Charges à payer = 52 553 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 438
Fourn factures non parvenues.(40810000000)	4 438
Dettes fiscales et sociales :	48 115
Pers conges a payer(42820000000)	5 619
Pers autres charges a payer(42860000000)	20 000
Org.soc. conges a payer(43820000000)	1 899
Taxe apprentissage(43822000000)	125
Org.soc. autres charges a payer(43860000000)	9 695
Charges sociales a payer(43861000000)	8 000
Etat autres charges a payer(44860000000)	2 778
TOTAL	52 553

VS AUDITEX
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 81 RUE HOCHÉ - 33200 BORDEAUX
817 706 864 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 FEVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 409 051,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	409 051,01 euros
A la réserve spéciale (<i>œuvre d'art - article 238 bis AB du CGI</i>)	980,00 euros
Qui s'élève ainsi à 4 980 euros	
A titre de dividendes aux associés	300 000,00 euros
Soit 30 euros par part	
Le solde	108 071,01 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 668 212,11 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le jour de l'assemblée générale par virement bancaire ou par inscription en compte courant d'associé.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 : 90 000 euros, soit 9 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 : 150 000 euros, soit 15 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 : 180 000 euros, soit 18 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 180 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 février 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

DocuSigned by:

D546D9B20DAB4C7...